

À qui s'adresse la médiation ?

Elle s'adresse à toute personne souhaitant dépasser, par le dialogue et l'écoute, dans la confidentialité, un conflit, un différend, une difficulté relationnelle ou une rupture.

Médiation en entreprise :

- Litige commercial ou partenarial
- Conflits entre services
- Conflit salarié-employeur
- Harcèlement moral
- Prévention des risques relationnels
- Conflit du travail et conflit collectif

Médiation familiale :

- Séparation, divorce
- Conflits parents-enfants
- Succession, indivision

Médiation citoyenne :

- Conflits de voisinage
- Copropriété
- Conflit locataire-propriétaire
- Médiation scolaire

Médiation judiciaire :

- Médiation en cours de procès
- Médiation sur ordonnance du juge